

Journée d'information et de débat du 20 Mai 2003

Quel avenir pour l'INRA ?

120 personnes au moins se sont retrouvées le 20 Mai dernier, à l'initiative de la CFDT-INRA. Divers points de vue ont pu s'exprimer librement, sur la situation actuelle de l'INRA, les conditions du maintien d'un service public de la recherche, les orientations qui se dessinent ...

Les principaux points mis en évidence ne constituent donc pas "la position" de la CFDT-INRA, mais un ensemble cohérent de réflexions qui doit permettre d'alimenter le débat forcément inachevé sur l'avenir de l'INRA.

La CFDT-INRA remercie tous les intervenants et participants qui ont permis la réussite de cette journée, grâce à la pertinence de leurs apports et à la qualité des échanges.

Le devenir de l'INRA est l'affaire de tous ceux qui y travaillent !

➤ Cette phrase a martelé l'histoire de l'INRA et celle du syndicalisme.

A chaque tournant important de la vie de l'organisme, la CFDT a organisé des journées de débat et des forums ouverts, avec la volonté de faire s'exprimer tous les personnels.

Déjà, en Janvier 1991, le thème "INRA vivant, INRA service public" réunissait plus de 200 participants autour de l'organisation du travail et du rôle des installations expérimentales.

➤ Mais ceux qui y travaillent n'en ont pas le monopole ...

Le choix réaliste et responsable de la CFDT est de maîtriser et négocier le changement, plutôt que de le subir. D'où l'obligation d'informer et d'éclairer le personnel en dépassant le seul cadre institutionnel, et l'élargissement de notre horizon syndical à l'Espace Européen de la Recherche, et au Développement Durable.

➤ Et d'autres "bonnes fées" (?) réfléchissent aussi à "l'avenir" de l'INRA !!!

Dans le contexte politico-économique actuel, fortement imprégné de libéralisme, et compte tenu des particularités du système de recherche "à la française", la pérennité d'un véritable service public de la recherche assuré par des personnels titulaires est loin d'être garantie.

Une journée de libre débat sur l'avenir de l'INRA :

➤ Cette journée veut faciliter l'expression de chacun, institutionnel ou syndicaliste, membre de l'INRA ou d'autres organismes, parlant sans mandat politique.

➤ Le débat attendu des participants sollicite la controverse, mais avec conviction, respect mutuel et courtoisie, comme toujours à la CFDT.

➤ Notre objectif : que chacun reparte mieux informé et préparé à de futurs débats.

Une réflexion qui va dans le sens de la démarche "INRA 2020" :

➤ Affranchissons-nous de la pression du présent, imaginons comment le monde va bouger autour de nous, et nous obligera à changer. Tel est le sens de la démarche "INRA 2020" initiée par le Président Bertrand HERVIEU.

➤ Le syndicat national CFDT-INRA propose en outre d'analyser les dynamiques internes au système de recherche, et notamment à l'INRA.

Quatre thèmes de réflexion, plus ou moins liés :

- I. Son mode de “ management ” prépare-t-il l'INRA aux adaptations futures ?
- II. Comment assurer le financement du système de recherche publique ?
- III. Comment la construction de l'Espace Européen de la Recherche modifiera t-elle la place et le fonctionnement de l'Institut ?
- IV. Comment le “ développement durable ” est-il pris en compte à l'INRA ?



I. Son mode de “ management ” prépare-t-il l'INRA aux adaptations futures ?

☛ Management et vie des équipes :

Avec l'arrivée en 1996 de Paul VIALLE à la DG, l'INRA a connu d'indéniables évolutions :

- **Primauté à l'administration de l'activité de recherche** plutôt qu'à l'animation de la vie scientifique.
- **Un management de plus en plus ignorant de la vie des équipes**, avec l'accession à de nombreux postes de responsabilité “ d'administrateurs ” n'ayant jamais pratiqué la recherche.
- **Marginalisation des instances consultatives** permettant l'expression du personnel, suivie de leur “ désertion ”. Conséquence : elles ne remplissent plus leur rôle d'interface.

☛ Charte du management et pratique des “ lettres de mission ” :

- **Quelle place est laissée à l'initiative et à la responsabilité**, avec des personnes “ missionnées ” directement par la DG ?
- D'où les questions de légitimité entre “ mandatés ” et “ missionnés ”, avec des conflits sans voies de recours évidentes.

☛ Le personnel constate des dérives :

- Les collectifs comme les individus sont désormais évalués selon des **indicateurs de performance**, laissant une grande place aux points forts du contrat d'objectif.
- **Le personnel aimerait qu'on lui parle davantage de science** que de procédures administratives ou de politique !!!
- Le personnel redoute que les réseaux d'excellence qui se mettent en place dans l'Espace Européen de la Recherche, n'aboutissent à une **certaine marginalisation de l'INRA**.

☛ Le personnel s'interroge sur son avenir professionnel :

- **La production scientifique et technique reste-t-elle le cœur d'activité à l'INRA ?**
- Que penser des **nouveaux critères de promotion** de CR1 en DR2 ?
- N'y a-t-il pas une **cotation implicite des fonctions** ? (à l'instar de ce qui se passe au GREF)
- **Les fonctions “ porteuses ” sont-elles ouvertes à candidature ?**

☛ Evaluer cette “ réforme ”, pour mieux préparer l’avenir :

- La CFDT continue de revendiquer une évaluation complète et objective de la réforme initiée par Paul VIALLE, comme cela avait été promis par la DG en 1997 ...
- Le 28 Avril dernier, Marion GUILLOU a annoncé qu’elle se donnait un an pour faire aboutir une **réflexion** sur les deux seuls points suivants :
 - la place de la **production scientifique** par rapport aux autres fonctions reconnues (et mieux cotées).
 - la place des **conseils consultatifs** dans le fonctionnement de l’INRA.

☛ Débat sur “ la réforme ” et “ le management ” :

Points principaux qui ressortent des échanges entre les participants :

- ◆ *Les objectifs de la réforme n’ont pas été construits collectivement, après discussion dans les Conseils consultatifs de l’INRA.*
- ◆ *Le manque d’animation scientifique et l’excès d’administration relèvent d’un “ travers ” de l’INRA”, bien plus ancien que la Charte du management !*
- ◆ *Dans certains cas, la hiérarchie n’hésite pas à démolir un agent, pour s’en débarrasser, (comme par exemple dans un Domaine).*
- ◆ *Cette culture hiérarchique remonte à la fondation de l’INRA. Le chef et le sous-chef étant désignés, tous les autres ne sont plus que des larbins ! Il y a par ailleurs des activités réputées “ nobles ” (comme être par exemple co-auteur d’une publication) et des tâches d’exécution qui ne bénéficient d’aucune considération.*
- ◆ *Méritocratie, opacité des décisions et responsabilités mal définies sont les principales causes du malaise chez les chercheurs, qui refusent trop souvent de s’investir dans des postes à responsabilité. D’autant qu’un bon chercheur ne devient pas forcément un bon administrateur.*
- ◆ *La judiciarisation de la société fait que les chercheurs craignent de plus en plus de se voir “ demander des comptes ”, car leur responsabilité est mal définie par l’institution.*
- ◆ *Le développement des partenariats et des relations contractuelles nécessiterait davantage de souplesse dans son application.*
- ◆ *Les instances consultatives fonctionnent mal, par manque de militants pour s’y investir. Elles sont plus souvent des lieux d’information que de véritable réflexion et discussion. Cette dérive est d’autant plus grave que ces instances consultatives devaient introduire plus de démocratie dans la vie collective.*
- ◆ *Les équipes se retrouvent de fait dans une situation bloquée (comme avant 1968), à toujours se demander : QUI fait quoi ? QUI participe ? QUI signe ?*
- ◆ *Le premier contrat d’objectifs a été imposé par un gouvernement de droite, et signé sous la protection des CRS !!! La dynamique qui avait permis auparavant d’élaborer les premiers schémas de Départements, sur la base d’une réflexion collective en interne, en a été cassée.*
- ◆ *Les “ administrateurs ” ne font trop souvent que passer, sur des postes à responsabilité qui sont “ cotés ” comme au Ministère de l’Agriculture ou dans le corps du GREF.*
- ◆ *Le problème essentiel reste l’opacité du choix des dirigeants et des grandes orientations scientifiques (alors que le système américain consulte au moins le personnel).*
- ◆ *Dans quelle(s) instance(s) est il encore possible de peser sur les choix de l’INRA ?*

- ◆ *L'argument budgétaire sert trop souvent à réguler les programmes scientifiques, avec pour conséquence d'accroître la rigidité du fonctionnement des labos et de l'INRA.*
- ◆ *Seule la masse salariale étant assurée, il est permis de s'interroger sur la marge de manœuvre budgétaire dont dispose réellement la DG pour orienter la recherche.*
- ◆ *Les formes de l'évaluation individuelle orientent l'activité des personnes (ex. CSS pour les chercheurs ; CEI pour les ingénieurs où la recherche disparaît quasiment).*
- ◆ *Le CIRAD se reconnaît dans la description (les administrateurs qui passent, la marginalisation des instances, les lettres de mission) et s'interroge aussi sur l'initiative et le recours..*



II. Comment assurer le financement du système de recherche publique ?

☛ Quelle politique de la recherche aujourd'hui ?

- Les péripéties budgétaires que nous vivons actuellement (entre électro-choc et douche écossaise) cachent une remise en cause certaine du système de recherche publique.
- On est ainsi passé d'une " politique d'organismes " à une " politique de programmes ", ce qui se traduit par un nombre important d'appels d'offres émanant directement du Ministère (avec leurs financements). Cette pratique remet en cause l'autonomie des organismes de recherche, à qui cette tâche devrait normalement revenir.

☛ Recherche orientée et/ou recherche fondamentale ?

- La recherche fondamentale est toujours soutenue au niveau ministériel, mais doit cohabiter avec le " Plan Innovation ", qui privilégie les recherches finalisées.
- La " philosophie du programme " d'un appel à propositions publié par le Ministère en Mai 2003 (ACI portant sur la Biologie cellulaire, moléculaire et structurale) énonce cependant : *" La recherche fondamentale est par essence imprévisible. Or, la plupart des systèmes de financement actuels sont ciblés sur de " grandes " thématiques avec l'espoir d'applications rapides, ou fortement influencés par les modes scientifiques du moment. Certains domaines de recherche fondamentale, dont les applications sont moins prévisibles ou à plus long terme, sont sous dotés malgré leur importance scientifique. Le but de cet appel d'offres est de stimuler l'originalité et l'innovation en recherche fondamentale. " ...*

☛ Rôle du Conseil Stratégique de l'Innovation (CSI) :

- Le CSI réunit des entrepreneurs, des investisseurs français et européens, des économistes, des juristes, ... et aussi d'anciens ministres. On y retrouve plusieurs dirigeants d'organismes de recherche (les DG de l'INSERM, de l'INRA, ... en font partie).
- C'est un groupe de lobbying, qui vise à influencer les orientations gouvernementales en matière de recherche et de développement technologique.
- Il a une conception résolument libérale de la recherche, et propose de la faire financer via des fondations, qui bénéficieraient de fonds publics et privés.
- Il prône une forte mobilité des chercheurs (notamment des jeunes) et des recrutements plus tardifs : les statuts précaires seraient ainsi prolongés jusqu'à la quarantaine !!!

☛ “ QUI DONC ” soutient le système de recherche publique “ à la française ” ?

- **Ses dirigeants ?** Ils sont encore trop “ imperméables ” à l’Europe, alors même que les financements européens vont compter de plus en plus. Que vont devenir les “ axes stratégiques ” qu’ils ont décidés dans l’Espace Européen de la Recherche ?
- **Ses personnels ?** Leur statut est constamment menacé. Et quel est l’avenir des nombreux post-docs et autres précaires employés par l’INRA ?
- **Les forces économiques ?** L’heure est au libéralisme : au dernier Conseil d’Administration, les représentants du monde économique se sont à peine inquiétés des restrictions budgétaires qui frappent l’INRA en 2003 !!!
- **Les forces sociales ?** Le syndicalisme (et notamment la CFDT) se déclare nettement en faveur du maintien d’une recherche publique indépendante des intérêts économiques qui voudraient accaparer l’ensemble des résultats exploitables.
- **La société civile ?** Pourquoi alors ne se mobilise t-elle pas pour défendre une recherche publique, qui peut seule garantir à tous l’accès au progrès ?
- **L’implication des divers acteurs en faveur de la pérennisation d’une recherche publique “ à la française ” n’est pas évidente : nous devons les en convaincre.**

☛ Débat sur la pérennité de la recherche publique :

Points principaux qui ressortent des échanges entre les participants :

- ◆ *L’INRA se trouve engagé dans un partenariat d’institutions, qui n’est pas ouvert à la société civile. Pour le citoyen lambda, qui entend parler d’OGM, de Vache Folle, l’INRA apparaît d’abord comme un producteur de “ monstres ”.*
- ◆ *Il est de bon ton de critiquer la recherche publique : “ En France, on n’a pas de grands projets scientifiques ... ” a déclaré dernièrement un député UMP à l’un de nos collègues !!!*
- ◆ *L’INRA fait figure de “ mammoth ” aux yeux de la recherche universitaire, bien qu’il constitue un pôle de stabilité, et qu’il apporte beaucoup en raison de son atypisme (avis de nombreux partenaires)*
- ◆ *Pour que la société s’intéresse à l’activité de recherche, il faudrait d’abord lui rendre compte de l’utilisation des crédits. Comment faire si les recherches sont simplement “ affichées ”, alors que d’autres sont effectivement réalisées !!!*
- ◆ *80% du budget de l’INRA servant à payer le personnel, il reste peu de moyens pour financer les programmes de recherches. Les Unités se retrouvent ainsi sous la dépendance financière de leurs partenaires, d’où certaines dérives.*
- ◆ *Dans une période où l’opinion publique considère qu’il y a trop de fonctionnaires, ne serait-il pas préférable de réclamer les moyens de travailler, plutôt que davantage de postes ?*
- ◆ *Les participants du CIRAD s’interrogent sur la finalité de leurs actions de développement dans les pays du Sud, qui sont très orientées aussi par l’origine contractuelle de leurs ressources. Ainsi le Ministère des Affaires Etrangères pilote-t-il de fait quand le Ministère de la Recherche verse 70 % des crédits ?*
- ◆ *Les participants du Centre de Recherches Antilles-Guyane constatent que le CIRAD sait se faire connaître dans la société des Caraïbes et répondre aux “ demandes de développement ”.*

- ◆ *Pourquoi vouloir pérenniser le système de recherche “à la française”, avec ses organismes fortement structurés et ses programmes très rigides, alors qu’à l’étranger la recherche (essentiellement universitaire), est pratiquée de façon beaucoup plus souple et multi-thématique, par chaque professeur s’entourant d’une équipe de post-docs et de chercheurs sous contrats (de 3 ans au plus). Si nous considérons que notre système présente des avantages, il nous appartient d’en convaincre la société via les médias.*
- ◆ *Nous devons nous assurer que nous créons bien de la richesse, avant de chercher à savoir qui en profite. Cela nous permettrait de réclamer des moyens pour fonctionner.*
- ◆ *Pourquoi continuer de lier le statut de l’INRA à celui de son personnel, alors que le dynamisme de l’institut devrait se mesurer à la possibilité d’y entrer et d’en sortir plus facilement ?*
- ◆ *C’est la stabilité de son personnel, l’intégration multi-disciplinaire et la continuité de ses programmes, qui ont permis à l’INRA de modeler l’agriculture française. Cette continuité a représenté pour l’INRA un réel avantage, qui a manqué aux organismes étrangers de recherche agronomique et qu’ils remarquent.*
- ◆ *Le manque de moyens de fonctionnement nous impose toujours plus de contrats de recherche, mais la stratégie de certaines firmes partenaires les amène parfois à bloquer les résultats, ce qui est inacceptable !!!*
- ◆ *La connaissance ne doit pas être appropriée par certains intérêts, et la recherche a pour but d’apporter du progrès à la société (position de la CFDT, comme de la Confédération Européenne des Syndicats (CES)).*

L’Espace Européen de la Recherche (EER)

European Research Area (ERA) :

☛ Une volonté politique réaffirmée :

- Le Conseil Européen de Lisbonne avait décidé en Mars 2000, d’aller vers une société de la connaissance.
- Au printemps 2002, celui de Barcelone a décidé d’affecter un budget proche de 3% du Produit Intérieur Brut de l’Union Européenne aux dépenses en R et D à l’horizon 2010, en y intéressant les entreprises.
- Ces orientations sont fortement marquées par la personnalité du Commissaire européen à la Recherche, Philippe BUSQUIN.

☛ Vers une structuration de la recherche européenne :

- Les Programmes-Cadres pour la Recherche et le Développement technologique (PCRD) se suivent mais ne se ressemblent pas, même si leur objectif est toujours de répartir équitablement le progrès.
- De la concurrence exacerbée du 5ème PCRD en matière de connaissances, on est passé aux grands outils de coopération du 6ème PCRD, qui est tourné davantage vers les applications technologiques.
- D’où les états d’âme des “fondamentalistes” : faut-il donc envisager la création d’un Conseil Européen de la Recherche, pour faire contre-poids aux orientations imposées par la Commission européenne ?

☛ “ QUI ” est concerné dans les équipes ?

- La logique comptable des “ coûts environnés ” (imposée par l’UE) a l’inconvénient d’escamoter la participation des collaborateurs techniques et des agents d’installations expérimentales à l’activité de recherche.
- La comptabilisation des temps de travail est trop stricte.
- Si la mobilité des chercheurs (de tous âges) est encouragée, que vont devenir les équipes et les personnels techniques permanents ?

☛ Quels acteurs pour construire l’EER / ERA ?

- Avec les réunions périodiques du Conseil Européen, les gouvernements sont devenus les acteurs les plus visibles de la construction de l’Espace Européen de la Recherche.
- Les coopérations et les réseaux développés par la communauté scientifique des chercheurs et par les institutions y contribuent également.
- Les débats du Parlement Européen sur les grandes questions d’actualité permettent de faire participer aussi la société à cette construction.
- Le syndicalisme est présent dans la construction de l’EER au travers des débats et prises de positions des confédérations nationales et de la Confédération Européenne des Syndicats (CES). La CFDT en fait le thème de sa prochaine université d’été (qui se tiendra à Angers, en Août 2003).

☛ Interventions sur la construction de l’EER / ERA :

Intervention de Christophe ROTURIER – INRA - Service des Affaires Européennes.

- Alors que les précédents PCRD se traduisaient par un saupoudrage de crédits, le 6ème PCRD veut impulser une véritable politique européenne de la recherche.
- Cette politique a été initiée dès Janvier 2000 par la communication intitulée : “ Vers l’espace européen de la recherche ”. Le processus engagé met en œuvre de nouveaux concepts : “ projets intégrés ”, “ réseaux d’excellence ” qui sont destinés à élaborer des programmes complexes.
- ERANET met en réseau les programmes nationaux : ceux qui concernent l’INRA sont axés notamment sur la génomique végétale, la biodiversité,
- Des “ plateformes stratégiques sectorielles ” (en génomique végétale par exemple) sont destinées à élaborer une vision stratégique à long terme entre acteurs d’un même “ milieu ”.
- Le Conseil de la compétitivité est chargé (dans le cadre d’une approche décentralisée mais au plus haut niveau) de proposer une méthode “ ouverte ” de coordination pouvant faire converger les politiques de recherche dans l’UE (la démarche existe dans de nombreux autres secteurs).
- La création d’un Conseil de l’Europe de la Recherche est en projet.
- Le concept d’EER reçoit un large soutien des milieux politiques et économiques, ainsi que des acteurs scientifiques, dans la mesure où il est envisagé de porter les crédits de R et D à 3% du PIB d’ici 2010 (l’élargissement de l’UE risque de rendre cet objectif difficile à atteindre).
- Le concept de “ réseau d’excellence ” (REX), conçu à l’origine pour regrouper de très nombreux partenaires, a évolué vers des structures limitées à 6 ou 8 participants.

- Ces réseaux sont placés sous le contrôle (à l'américaine) d'un "governing-board et d'un executive-committee". Ils ont la possibilité de se constituer en Groupements Economiques d'Intérêt Européen (GEIE). Pour obtenir plus facilement des financements, certains pourraient choisir de se constituer en fondations. Le pouvoir d'orientation de chaque partenaire est plus faible.
- Les premiers appels d'offre du 6^{ème} PCRD viennent d'être lancés : il est remarquable que l'INRA soit présent dans tous les champs thématiques.

Intervention de Jean-Philippe DESLYS – CEA - réseau d'excellence REX-PRIONS.

- Il y a trop de "doublons" dans notre recherche, qui n'aligne pas autant de forces que les USA. Développer la mobilité des chercheurs doit permettre aux équipes de bénéficier de l'expérience des autres institutions de recherche européennes.
- L'objectif de 3% du PIB européen affecté à la recherche à l'horizon 2010, se décline en 1% seulement de financements publics et 2% de financements privés.
- La notion de "retour sur investissement" des crédits publics alloués à la recherche fait son chemin en Europe, où la recherche appliquée est peu développée.
- L'UE soutient financièrement les REX durant 5 ans, mais exige qu'ils atteignent l'autonomie financière pour poursuivre leur activité (création de fondations ?).
- La commission européenne n'a pas les moyens financiers de provoquer réellement des regroupements importants. Certains REX pourraient être des centres virtuels.
- **Le REX-PRIONS** regroupe 29 équipes de recherche. Les décisions y sont collégiales, avec l'aide d'une coordination. Un Comité Exécutif composé de scientifiques lui permet de fonctionner de façon collégiale. Il élabore ses projets à partir des appels d'offre. Il élabore également ses propres critères d'évaluation. Il laisse le soin aux inventeurs de gérer entre eux les questions de propriété intellectuelle, qui seraient ingérables autrement vu le nombre de participants. La lecture des textes régissant les REX est donc différente de celle effectuée par la Commission : y est privilégié tout ce qui permet d'être fonctionnel, sans s'imposer de lourdeurs administratives.

**Intervention de Jean-Richard CYTERMAN,
Inspecteur Général de l'Education et de la Recherche.**

- La participation de l'UE au financement de la recherche représente une faible part (environ 5%) du budget communautaire.
- Il ne faut pas surestimer les changements apportés par le 6^{ème} PCRD.
- L'UE peut aider à faire sauter certains verrous administratifs et technocratiques, mais avec le risque de faire l'EER à deux vitesses : les équipes les plus performantes se regrouperont dans les REX, les autres se retrouvant ainsi plus ou moins marginalisées.
- Dans ce contexte, l'INRA se trouve écartelé entre des forces centrifuges représentées par les régions, et des forces centripètes émanant de l'Europe.

Intervention de Bertrand HERVIEU, président de l'INRA.

- La construction de l'Espace Européen de la Recherche constitue à la fois une chance et une nécessité : l'UE est assurée de traverser la première moitié du XXI^{ème} siècle si elle sait faire "l'Europe de la connaissance", en construisant une culture permettant une vision commune de l'avenir.
- Le repositionnement de la recherche publique n'est pas spécifiquement européen : les USA, le Japon, la Chine, l'Inde, le Brésil, ... s'interrogent aussi à ce sujet.

- L'INRA essaie de "prouver le mouvement en marchant", sans s'enfermer dans les limites du PCRD. Tout doit être en ordre et chacun libre de ses mouvements.
- Il n'existe pas de contradiction *a priori* entre la construction de l'EER et l'implication de l'INRA dans les régions : la présence sur tout le territoire de nos équipes de recherche est un vecteur de connaissance appréciable.
- Il ressort de la tournée des Centres réalisée dans le cadre d'INRA 2020, que nos premiers alliés sont les collectivités locales, qui voient dans la production de connaissances scientifiques la clé de leur propre développement. C'est à nous d'adapter notre stratégie aux niveaux régional, national et européen.
- La production agricole, l'alimentation et l'environnement constituent le cœur de notre production scientifique. Ces trois problématiques qui se posent aussi partout dans le monde, sont en phase avec la Politique Agricole Commune.
- Le type de communauté scientifique interdisciplinaire "à la française" est véritablement structurant, car il permet d'élaborer une stratégie nationale autour de ces trois thèmes. Il doit nous aider à être visibles dans le monde.

☛ Débat à la suite de ces interventions :

- Va-t-on vers plus de "subsidiarité" en matière de politique de recherche ?
- Pourra t-on continuer de financer des projets qui ne seront couverts ni par des fonds européens, ni par des financements privés ?
- Si l'on estime à environ 80 les équipes de l'INRA qui ont une envergure européenne, quel est l'avenir des 200 autres équipes ? En cas de succès des REX, comment l'INRA gèrera t-il les équipes qui ne s'y rattacheront pas ?
- Quel "retour" l'INRA peut-il attendre de ces REX ?
- **Pour B. HERVIEU**, plus l'EER deviendra complexe et plus on aura besoin d'institutions pour élaborer des savoirs, des compétences, et surtout pour les transmettre. Il y a un réel besoin de mémoire et de continuité pour construire ce nouvel espace de la recherche.
- **Pour J.P. DESLYS**, la recherche doit être considérée par la société comme le "terreau" de développements technologiques futurs, donc comme une "assurance" sur l'avenir. Dans ces conditions, l'organisation très souple des REX représente une alternative (qu'on espère féconde) à la lourdeur du management très hiérarchisé et "pyramidal" des organismes de recherche.

Développement Durable et Programmes de Recherche :

Intervention de Jean-Pierre BOMPARD,
en charge de la gouvernance des entreprises publiques à la Confédération CFTD.

- La mondialisation de l'économie et de la société est un fait acquis et irréversible. Elle repose sur trois piliers : "économique", "social" et "environnemental".
- Leur conjugaison constitue ce qu'il est convenu d'appeler le "développement durable" (DD), où le terme "développement" signifie "croissance dans laquelle on assure la reproduction de cette croissance".
- Bien sûr, les gouvernements et le syndicalisme n'ont pas la même lecture de la mondialisation. Le débat sur le DD ne fait que commencer, dans une certaine ambiguïté, qui exclut cependant l'habituel clivage "public/privé".

- La Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et la Confédération Européenne des Syndicats (CES) interviennent pour “ l'économique ” à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), instance de régulation majeure sur laquelle il faut peser. Elles interviennent pour “ le social ” à l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- Par contre il n'existe pas encore d'instance mondiale où la CISL et la CES puissent exprimer les choix syndicaux en matière d'environnement. En outre la santé publique est absente du débat sur la mondialisation, puisqu'on ne négocie pas à l'OMS (qui ne joue pas un rôle parallèle à celui de l'OMC). Comment mettre en œuvre quelques principes adoptés ?
- **En matière de DD, la CFDT** concentre son action au niveau des **multinationales**, pour faire respecter les principes directeurs de l'Organisation pour le Commerce et le Développement Economique (OCDE) sur le droit social, le droit syndical, le travail des enfants, la parité hommes-femmes.
- La CFDT appuie la **constitution de grands espaces régionaux** (comme l'Europe, mais aussi le Maghreb, l'Afrique, ...), susceptibles d'être reconnus au plan international, et à l'intérieur de ceux-ci à la reconnaissance d'espaces décentralisés. Mais certains espaces régionaux semblent très divisés en interne.
- Dans ce contexte, le [rapport COPPENS](#) propose d'annexer une Charte de l'Environnement à la Constitution. En matière de préservation et de mise en valeur de l'environnement, ce rapport envisage deux variantes qui tiennent à deux conceptions différentes du “ principe de précaution ” :

La variante 1 privilégie les actions préventives, ce qui risque d'induire un blocage de l'activité scientifique, tandis que la variante 2 met en avant le principe selon lequel les atteintes à l'environnement doivent être corrigées prioritairement “ à la source ”, ainsi que le principe “ pollueur=payeur ” (avec toutefois le risque de légaliser la pollution).
- *Les positions de la CFDT sur la mondialisation et le développement durable sont résumées dans l'avis confédéral issu du Congrès de Nantes (Mai 2002) : “ [Le Monde que nous voulons](#) ”, et dans l'article de Jean-François TROGRLIC : “ [Le syndicalisme face à la mondialisation](#) ” - La Revue n°53 - Septembre 2002).*
- Compte tenu des recommandations du [rapport KOURILSKY-VINEY](#), La CFDT a pris position en faveur de la variante 2.

Intervention de Jorge SIERRA,
chercheur en agropédologie au Centre INRA des Antilles-Guyane.

- Dans le milieu tropical caraïbe, beaucoup plus fragile que les milieux tempérés mais où sévit une crise économique, la notion de “ développement ” vient avant celle de “ durable ”. L'image de la recherche n'est pas entachée de questions comme les OGM ou la vache folle.
- La recherche se trouvant de plus en plus dépendante des financements régionaux, en raison de la diminution des financements publics, le Centre INRA des Antilles-Guyane risque de devenir un organisme de développement parmi d'autres, et de perdre sa spécificité.

Intervention de Martine ANTONA,
membre du Conseil Scientifique du CIRAD.

- Le terme “ développement durable ” n'a pas le même sens au plan mondial et à l'INRA. Il nous sert beaucoup à "vendre" ce qu'on faisait avant sans se situer à l'intersection économie-sociologie-environnement.

- Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), comme les autres instituts de recherche organisés en filières, ne sait pas se situer en matière de DD par rapport à l'EER : Où finit la recherche ? Où commence le développement ? “ Où faut-il placer le curseur ” ?
- Par ailleurs l'aventure des OGM nous aura au moins appris que le principe de précaution ne devrait pas s'appliquer à la recherche, tant que cette dernière se pratique dans la transparence.

**Intervention de Eric JALLAS,
membre du Conseil d'Administration du CIRAD.**

- Le CIRAD s'inscrit dans le discours politique national du DD, qui justifie son existence et lui procure des financements. Mais on peut s'interroger sur son engagement effectif dans cette voie, en dehors d'un simple affichage opportuniste.
- Le problème essentiel reste à ce jour l'appropriation de la notion de DD par l'ensemble du collectif de recherches.

Intervention de Bertrand HERVIEU, Président de l'INRA.

- Impossible de penser DD sans penser “ développement ” et “ globalisation ”.
- Le DD pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses : comment faire l'intégration des connaissances ? Comment employer ces connaissances pour l'action ?
- La globalisation va obliger la communauté scientifique à évaluer ses pratiques à l'échelle de la planète. Le DD est une façon critique de comprendre la globalisation.
- Les organismes de recherche devront faire émerger une production scientifique dans les pays du Sud qui n'en ont pas actuellement. Avec l'INRA, le CIRAD, le CEMAGREF, l'IRD, la France a une capacité importante de coopération sur ce point.
- D'où l'attitude inacceptable des pays du groupe de Cairns, vilipendant la France à Johannesburg, et prônant le libéralisme pour sauver l'Afrique.

☛ **Extrait du §5 de la [lettre du 2 Octobre 2002](#), où B. HERVIEU fait un premier bilan du sommet de Johannesburg :**

“ Le développement durable, un concept "structurant" pour les orientations, les partenariats et les pratiques de recherche de l'INRA :

La prise en compte du développement durable est une préoccupation de longue date à l'INRA.

Cette orientation découle des engagements internationaux pris par la France et l'Union européenne mais aussi du mouvement général d'évolution des sciences et des transformations des attentes de la société vis-à-vis de la recherche agronomique.

Ainsi, parmi les six axes de recherche que l'INRA a définis pour la période 2001-2004, trois s'inscrivent délibérément dans ces nouveaux objectifs. Et les autres axes, sans faire du développement durable un objectif en soi, intègrent cette problématique à tous les stades du processus de recherche.

L'émergence du concept de développement durable ne s'est pas seulement traduite par de nouvelles orientations scientifiques mais aussi par une réorganisation des dispositifs et des structures internes de l'INRA (nouveaux programmes interdisciplinaires, évaluation des effets attendus et des conséquences imprévues des innovations, etc.).

Ces orientations doivent, à mon sens, être poursuivies et approfondies. A la lumière des enseignements du Sommet de Johannesburg, je crois, en particulier, qu'il est nécessaire de prendre en compte, à tous les niveaux, la globalité des problèmes que soulève le développement durable:

- nos orientations scientifiques doivent faire une place plus large aux questions "d'envergure planétaire" telles que le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau ou la lutte contre la malnutrition et la pauvreté en milieu rural,
- nos partenariats avec les pays du Sud doivent être renforcés, en commençant par les aider à développer leurs capacités de recherche et d'expertise; une tâche que nous devons entreprendre avec les autres organismes de recherche publique et notamment l'IRD et le CIRAD,
- nos pratiques de recherche doivent faire plus de place aux acteurs non scientifiques, ceux qui sont justement en situation d'œuvrer en faveur du développement durable; cela suppose d'élaborer des dispositifs de travail faisant une large place au partenariat, de définir des modalités et des critères d'évaluation des recherches pertinents au regard de l'action et de renforcer la composante formation (à et par la recherche) de ces programmes. . . .

La science au service d'un développement durable: c'est le projet qui nous est collectivement assigné et dont je souhaite que l'ensemble de l'INRA se saisisse dans les semaines et les mois à venir.

Pour en savoir plus, bibliographie en ligne précisant les positions de l'INRA face au DD :

Dossiers de l'Environnement n°22 :

“ [L'INRA face au DD, Repères pour le sommet de Johannesburg 2002](#) ”.

Rubrique ACTUS :

“ [Le développement durable : un enjeu scientifique majeur pour l'INRA](#) ” (12/07/2002).

Sur l'Intranet : rapport intermédiaire de mission d'O. GODARD et B. HUBERT (23/12/2002) :

“ [Le développement durable et la recherche scientifique à l'INRA](#) ”.



La CFDT-INRA propose à **tous les agents intéressés** par cette démarche de **poursuivre le débat sur l'avenir de l'INRA**, en prenant contact avec le [responsable local du syndicat](#).